

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 31 MAI 1891

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Docteur A. RELHIÉ

Conseiller général
Ancien Maire de Cahors
Chevalier de la Légion d'honneur

Cahors, le 30 Mai

LETTRE DU D^r RELHIÉ

A MESSIEURS

les Délégués sénatoriaux

Cahors, le 19 mai 1891.

MONSIEUR ET CHER CONCITOYEN,

Je viens vous informer que j'ai posé ma candidature à l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 31 mai.

J'aurai bientôt l'occasion de m'expliquer devant vous sur toutes les questions qui peuvent vous intéresser; je ne veux, aujourd'hui, que vous indiquer, d'une manière générale, mes idées politiques et vous rappeler les titres sur lesquels je m'appuie pour solliciter votre suffrage.

Je suis mêlé activement depuis longues années à la vie politique, j'ai soutenu avec des chances diverses plusieurs luttes électorales, en suivant toujours avec droiture et fermeté la ligne de conduite que j'avais adoptée dès le début.

Entièrement dévoué à la cause républicaine et démocratique, partisan déterminé du progrès et de la marche en avant, je suis demeuré fidèle à mes convictions dans les moments difficiles comme aux heures de prospérité.

Ainsi que ne cessait de le proclamer notre grand compatriote Gambetta, dont l'amitié bienveillante m'a soutenu et dirigé, j'ai toujours pensé que le sort même de la France était lié à la République et que le patriotisme autant que la raison commandait de maintenir cette forme de gouvernement comme un refuge assuré.

Aujourd'hui, la République est puissante et forte, aussi respectée à l'extérieur que laborieuse et calme entre ses frontières; le pays s'y attache de plus en plus et chaque manifestation électorale lui apporte de nouvelles et nombreuses adhésions.

Appuyée sur l'assentiment populaire, la République peut désormais poursuivre sa carrière avec confiance et tranquillité; n'ayant plus rien à redouter de ses adversaires, elle peut se montrer généreuse et

persévérer dans l'application des principes de justice et de liberté, qui sont l'honneur et la sauvegarde des gouvernements assez forts pour les pratiquer.

Elle doit, avant tout, dans les circonstances actuelles, hâter la solution des questions économiques, financières et agricoles, qui tiennent la plus grande place dans nos préoccupations et d'où peut dépendre l'avenir du pays.

Je voudrais, par exemple, réduire, sans tarder, les dépenses improductives et simplifier les rouages administratifs, modifier les lois qui concernent la procédure judiciaire et les droits d'enregistrement.

Il est urgent d'organiser l'assistance publique, dont l'absence totale dans les campagnes laisse, trop souvent, des malheureux et des malades, errer de commune en commune, sans asile et sans secours.

Je désire que notre agriculture soit efficacement protégée par des taxes appropriées à nos besoins, que notre système d'impôts soit révisé, de manière à alléger le fardeau qui pèse sur les classes pauvres et à supprimer les charges de l'impôt foncier, qui accable l'agriculture et la petite propriété.

Le candidat qui sera élu le 31 mai aura mission de collaborer dans cette tâche avec nos représentants et de leur apporter son concours dans la défense des intérêts de notre contrée.

Les députés, élus au scrutin uninominal, par le suffrage universel et direct, exercent une influence prépondérante sur la direction politique du pays et représentent, avec une autorité particulière, l'arrondissement qui les a nommés.

Les sénateurs, au contraire, élus au scrutin de liste par le suffrage indirect, représentent le département dans son intégralité indivisible, quelle que soit leur origine ou leur résidence habituelle.

Ils doivent donc s'affranchir des rivalités locales et s'intéresser avec une égale sollicitude aux divers arrondissements, tenir entre eux la balance égale et, s'attachant principalement aux affaires qui présentent un caractère général, concilier les intérêts antagonistes en exerçant leur bienfaisante influence sur un plus vaste rayon.

C'est ainsi que nos sénateurs actuels ont interprété et rempli le mandat qui leur est confié.

J'agis de même si j'avais l'honneur d'être élu.

Je suis absolument indépendant par situation et par caractère, à l'abri de toute influence capable de peser sur moi et de dicter mes résolutions; l'intérêt public serait mon seul guide.

Si, enfin, un dévouement absolu et désintéressé à notre département, une existence entière consacrée au service de la République, sans compromissions ni défaillance, les luttes soutenues et les sacrifices accomplis, si l'ancienneté des services et la fermeté des convictions vous paraissent des titres suffisants pour mériter votre confiance, je vous serai reconnaissant de m'accorder votre suffrage.

Recevez, Monsieur et cher Concitoyen, l'expression de mes sentiments dévoués.

A. RELHIÉ.

UN DERNIER MOT

Nous croirions affaiblir la haute portée de la circulaire de M. le docteur Relhié en l'accompagnant de longs commentaires.

Rarement nous avons lu une profession de foi plus claire, plus complète, plus loyale. Rien de hasardé, rien d'ambigu et pas de ces promesses fallacieuses qui sont trop de mode et ne font que mieux ressortir, aux yeux des gens sérieux, le vide bruyant et prétentieux de certaines candidatures.

Souvent nous l'avons dit ici, M. Relhié est de cette grande école dont le chef, à jamais inoubliable pour tous les hommes qui comprennent sainement la République, avait pris pour principe fondamental de faire toujours abstraction de soi, dans la grande lutte des intérêts vitaux du pays.

M. Relhié n'a jamais oublié la parole du grand citoyen et durant plus de vingt années on l'a vu constamment sur la brèche pour la défense des idées libérales, tou-

jours conciliant, toujours ennemi des extrêmes, apportant modestement sa pierre à l'édifice républicain, et s'effaçant, sans humeur ni dépit, devant ceux que la discipline du parti désignait au choix des électeurs.

Aujourd'hui, l'heure est venue pour M. Relhié et, en grande majorité, la délégation sénatoriale lui dit : « C'est au Sénat qu'il faut désormais servir la cause républicaine. Assez d'études théoriques sur toutes les questions sociales, entrez dans la pratique. Il nous faut au Luxembourg des hommes fortement trempés, mûrs pour la vie publique, dont la seule ambition soit de concourir au bien général du pays et qu'aucune visée personnelle ne puisse distraire de leur devoir. Vous êtes de ces hommes-là! »

Voilà le noble langage qui se traduira demain par un vote imposant.

Et ce vote, désormais acquis, aura cela de remarquable qu'il marquera une ère nouvelle et consolante dans nos mœurs électorales.

Ce ne sont plus, en effet, les marchandages honteux, les compromissions inavouables, les bassesses indignes d'hommes libres qui signeront sournoisement le contrat entre l'électeur et l'élu; — mais bien la confiance et l'estime réciproques basées sur la sincérité des convictions et l'indépendance du caractère, s'associant librement, dans la pleine sérénité des consciences, pour l'accomplissement d'un devoir patriotique.

Voilà la vraie signification de l'élection de M. RELHIÉ.

Elle honore le candidat, sans doute, mais plus encore le corps électoral tout entier.

NOUVELLES POLITIQUES

EN PORTUGAL

On parle beaucoup depuis quelque temps du Portugal, de ses finances et de sa situation politique; et la plupart de ceux qui s'occupent de cette nation dans les journaux font preuve, il faut bien le reconnaître, d'une ignorance profonde ou sont imbus de préjugés que rien ne justifie.

Nous ne nous occuperons pas ici de la situation financière de ce pays. On sait qu'elle ressemble à celle de la plupart des États européens, c'est-à-dire qu'elle n'est pas florissante et que ses budgets se soldent ordinairement par des déficits que l'on comble de son mieux. N'est-ce pas ce qui se passe un peu chez nous, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en un mot, un peu partout? Pourquoi alors, jeter les hauts cris et prédire des catastrophes?

De pareilles exagérations ne s'expliquent guère et ne peut être que l'œuvre de gens malintentionnés qui cherchent à combiner des coups de Bourse dont ils espèrent tirer un large profit. Cette manière de faire est on ne saurait plus condamnable car on ne saurait oublier qu'il s'agit, dans cette affaire, d'un pays ami de la France.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut condamner le pessimisme outré dont plusieurs journaux font preuve en cette circonstance.

Il n'est pas douteux que tout n'est pas pour le mieux dans la patrie de Camoëns et que, comme chez nous, il y a beaucoup d'abus à faire cesser et de réformes à opérer.

Et d'abord, il existe en Portugal, comme en France, nombre de fonctions superflues et de sinécures qui pourraient être supprimées sans que pour cela l'expédition des affaires en souffrit le moins du monde. Ce parasitisme, qui est une véritable plaie, dans certaines nations européennes, entrave le développement de la richesse publique, paralyse les forces vives du pays et constitue un obstacle presque insurmontable au progrès.

On aurait tort, cependant, de croire que le gouvernement portugais ne se rend pas compte de la situation et ne cherche pas à l'améliorer.

Il n'est pas douteux que l'ancien ministre avait conscience du mal; il était composé d'économistes intelligents et sérieux; malheureusement, ils étaient en minorité et leur bon vouloir était entravé par les hésitations de leurs collègues, esprits médiocres et incapables d'une résolution énergique, d'élan vigoureux.

Le nouveau cabinet qui vient de le remplacer paraît devoir être animé de meilleures intentions et, surtout, devoir être résolu à agir avec plus de vigueur.

Sa formation a été longue, pénible, mais il renferme en lui des éléments sérieux de succès. Sans doute, il prend le pouvoir dans des conditions difficiles; mais il se présente non plus avec un programme limité, avec la mission de faire telle ou telle chose déterminée, mais avec un programme vaste de réformes pratiques.

C'est ce qui fait sa force, et c'est ce qui lui donnera de l'autorité au sein du parlement et devant le pays.

On objectera peut-être que les personnages qui composent ce ministère appartenant à divers partis, le cabinet n'est pas homogène.

Si ce ministère devait s'occuper particulièrement des questions politiques, avoir pour mission d'élaborer une constitution, ce manque d'homogénéité serait un grave défaut, un défaut capital; mais il n'en est pas ainsi. Son programme est avant tout un programme d'affaires. D'ailleurs, ces différents hommes politiques appartenant les uns au parti conservateur et les autres au parti progressiste, on peut dire que ce ministère est surtout un ministère de conciliation. Et c'est bien là en effet le but

auquel il doit tendre. Il doit s'efforcer de faire l'apaisement dans tous les esprits et chercher à constituer dans le Parlement, actuellement divisé et subdivisé en petits groupes, un grand parti gouvernemental, une majorité sérieuse et fermement résolue à le seconder dans sa tâche.

Ajoutons que ce cabinet jouit de l'entière confiance de la nation, parce qu'elle attend de lui des réformes qui, jusqu'à ce jour, lui ont toujours été ajournées.

Il arrive donc aux affaires dans des conditions favorables. C'est à lui de savoir en profiter.

S'il veut réellement exécuter son programme et arracher le Portugal au péril qui le menace, il faut qu'il ait le courage de trancher dans le vif, de procéder à des réformes radicales, sans se laisser émouvoir par les cris et les récriminations de ceux que ces réformes pourraient atteindre.

Le Portugal est un pays d'avenir; il traverse en ce moment une crise grave, mais tout fait espérer qu'elle ne sera que passagère et que ce pays sortira de cette épreuve victorieux et plus fort.

C'est le vœu que nous, Français, nous devons faire pour cette vaillante nation amie de la France.

* *

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 Mai

LE TARIF DES DOUANES

On en est maintenant aux viandes fraîches. Il faut d'abord s'occuper du mouton. Pour les 100 kilos de viande de mouton, la commission propose un droit de 32 fr., et le gouvernement, un peu plus modeste, un droit de 28 fr. seulement.

Mais voici un membre de la droite. M. de Villebois-Mareuil, qui soutient un amendement tendant à n'autoriser l'introduction des carcasses de mouton que découpées par quartiers, la fessure adhérente à l'un des quartiers de devant.

Pardon de ces détails de boucherie, mais c'est le texte exact de l'amendement que nous venons de reproduire.

M. de Villebois-Mareuil défend sa motion, disant qu'elle prescrit le seul moyen de reconnaître si les animaux sont sains.

— Les droits proposés sur la viande de mouton sont déjà considérables, dit alors le ministre de l'agriculture, M. Develle; si nous y ajoutons les obligations posées par l'amendement de M. de Villebois-Mareuil, on empêchera l'introduction des viandes abattues étrangères. Les viandes de mouton sont généralement saines et le découpage par quartier, outre qu'il aurait des résultats absolument prohibitifs, n'est pas justifié par le souci de la santé publique. La France ne produit pas assez de moutons pour la consommation de ses habitants: il faut en faire venir bon an mal an un million de l'étranger. Il serait bien dangereux de rendre cette importation désormais impossible.

M. Félix Faure s'associe à ces déclarations du ministre, mais l'amendement Villebois-Mareuil est appuyé par M. Viger, rapporteur, et par M. Michon, et finalement, il se voit adopté à une très grosse majorité: 370 voix contre 154.

Décidément, la commission triomphe sans cesse du gouvernement. N'est-il pas à craindre qu'elle ne triomphe un peu trop?

Autre amendement de M. Lechevallier, lequel réclame pour les 100 kilos de viande de mouton un droit de 35 fr., supérieur, on le voit, même au droit de la commission.

MM. César Duval et Raynal déclarent que les 28 fr. proposés par le gouvernement sont bien suffisants; mais, finalement, c'est la toujours victorieuse commission qui l'emporte. L'amendement Lechevallier est repoussé et le droit de 32 fr. est adopté.

Et maintenant c'est le tour des viandes de porc frais. La commission 12 fr. par 100 kilos. — Adopté.

Adopté également le droit de 25 fr. sur les viandes de bœuf.

Puis, nous arrivons au porc salé, jambon et lard. La charcuterie après la boucherie! La commission propose 20 fr. et 15 fr. au tarif minimum. Le gouvernement réclame seulement 12 fr. comme droit unique.

M. Le Cour, plus protectionniste que la commission elle-même, réclame, 35 fr., car il faut, dit-il, nous défendre énergiquement contre les mauvaises salaisons dont l'Amérique nous inonde.

M. Jourde, de Bordeaux, proteste au nom des ouvriers qui ont besoin de trouver des viandes salées à bon marché. Si par tous les moyens possibles on élève hors de proportion le prix de tous les aliments, il faudra arriver à demander une augmentation des salaires!

Voici alors M. Siegfried qui, par un amendement, propose sur le porc salé un droit unique de 12 fr. C'est, on le voit, le chiffre du gouvernement. M. Siegfried invoque, lui aussi, l'intérêt qu'il y a à ne pas trop élever le prix des denrées consommées par les travailleurs.

Mais le rapporteur, M. Viger, n'a qu'à dire un mot, et la Chambre, après avoir repoussé le chiffre tout à fait excessif proposé par M. Le Cour, votes les droits de la commission par 334 voix contre 195.

Et tous les autres droits de la commission passent ensuite sans même qu'on les conteste: 30 fr. pour le bœuf salé, 25 fr. pour la charcuterie fabriquée, 20 fr. pour la volaille morte, 20 fr. pour les pigeons morts, 25 fr. pour le gibier mort et pour les tortues mortes, 20 fr. pour les conserves de viandes en boîtes, 75 fr. pour les pâtés de gibier et autant pour les pâtés de foie gras, 40 fr. pour les extraits de viande et 10 fr. pour les boyaux secs, frais ou salés.

M. Maréjols dépose le rapport de la commission du travail sur les propositions fixant la journée de travail à 12 heures pour certaines catégories d'ouvriers.

La séance est levée à 6 heures.

LA RÉFORME DES IMPÔTS

La commission de trente-trois membres chargée d'examiner la proposition de M. Maujan sur la réforme des impôts s'est constituée mercredi. Elle a nommé M. Maujan président à l'unanimité.

Ont été ensuite nommés: vice-présidents, MM. Berger et Dupuy-Dutemps; secrétaires, MM. Rathier, Vival, Martinon et Merlou.

M. Maujan a prononcé un éloquent discours faisant appel à ses collègues pour faire aboutir une réforme générale de l'impôt, afin de permettre au Parlement de résoudre successivement toutes ces grandes questions sociales qui touchent au salaire, au crédit, à la protection et à la retraite pour les travailleurs.

La commission s'est ensuite divisée en quatre sous-commissions correspondant aux quatre parties de la proposition.

LA PARTICIPATION DES OUVRIERS AUX BÉNÉFICES

On a distribué aujourd'hui aux députés une proposition relative à la participation des ouvriers aux bénéfices, et cela, dans des conditions déterminées. Il y est notamment dit qu'à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la loi, l'Etat organisera la participation aux bénéfices dans toutes les usines, manufactures et exploitations qu'il gère lui-même et dont il met en vente les produits. Tout employé ou ouvrier ayant plus de trois années de présence sera de droit membre participant. Les inventaires seront contrôlés par un arbitre expert désigné par le président du tribunal de commerce du lieu où siège le conseil d'administration de chaque établissement ou exploitation.

COMMISSION DU BUDGET

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Emmanuel Arène sur le budget du ministère de l'intérieur. M. Emmanuel Arène propose un certain nombre de réductions de crédits se répartissant sur divers chapitres et s'élevant environ à 100,000 fr.

La commission du budget a adopté un projet portant ouverture d'un crédit de 300,000 fr. pour l'établissement d'une école pratique d'ouvriers et de contre-maitres à Cluny. Plusieurs membres ayant proposé à la commission de décider que les élèves seraient admis à suivre gratuitement les cours de la nouvelle école, cette motion est repoussée.

LA RÉFORME DE L'IMPÔT

La sous-commission et la commission de la réforme générale de l'impôt viennent de se constituer. La sous-commission des impôts à conserver ou à supprimer a nommé M. Leydet président.

La sous-commission de l'impôt du capital et du revenu a nommé M. Moreau président; la sous-commission des successions a nommé M. Dupuy-Dutemps président.

LES VOYAGES DE GUILLAUME II

L'empereur d'Allemagne fera, dans les premiers jours de septembre, une visite à l'empereur d'Autriche et assistera aux manœuvres de l'armée autrichienne.

Du 8 au 12 septembre, le souverain allemand assistera aux manœuvres de l'armée bavaroise dans les environs de Munich, et il se rendra ensuite à Erfurt, où les grandes manœuvres des 11^e et 12^e corps de l'armée prussienne commenceront le 12 du même mois.

Il sera accompagné par le général de Caprivi.

UNE RÉPARATION DU GOUVERNEMENT CHINOIS

A la suite d'une démarche collective du corps diplomatique, le Tsong-li-Yamen a décidé d'accorder une réparation pour les violences commises contre les étrangers à Wu-hu.

AFFAIRES SERBES

L'Eclair a reçu de Belgrade une dépêche disant que la situation tend à s'améliorer. Le départ de la reine Nathalie pour Odessa a refroidi l'ardeur de ses partisans, et le cabinet serbe considère toute nouvelle crainte de conflit comme devant être écartée.

Le gouvernement russe n'est jamais intervenu dans cette querelle.

L'EXPOSITION FRANÇAISE A MOSCOU

Suivant l'Autorité, il serait certain que le czar, qui devait visiter l'exposition française à Moscou, a renoncé à son projet, à la suite de la convention commerciale, la vente en gros au juif Gruenwald de tous les tickets de l'exposition française.

LA RÉFORME SOCIALE

Le Figaro assure que les partis conservateurs des différents pays vont entreprendre résolument une campagne en faveur de la réforme sociale.

LES SAUTERELLES EN ALGÉRIE

Alger, 27 mai, soir.

Tous les journaux algériens contiennent de longs détails relatifs à la marche des sauterelles. Il en résulte que les dégâts, jusqu'à présent, ne sont pas très considérables. La situation est grave, mais non désespérée. Tous recommandent le calme, le sang-froid et l'union.

Le comité central d'Alger a lancé un appel aux habitants de l'Algérie, les invitant à souscrire largement, afin de permettre l'augmentation de l'outillage de défense. La première liste des souscripteurs atteint 20,000 fr.

Paris, 27 mai.

On lit dans le Courrier du Soir: « Il est bruit de quelques modifications ministérielles ou administratives qu'amèneraient les incidents de ces jours derniers.

« On parle notamment de la retraite de M. Barbey et du remplacement de M. de Selves, directeur général des postes et télégraphes. »

GRÈVE DES OMNIBUS

Elle est terminée. Paris a repris sa physiologie habituelle.

FOUDROYÉ AU TÉLÉPHONE

Un singulier accident s'est produit mercredi, au bureau du téléphone, à la Bourse.

M. Weller, employé au bureau téléphonique à longue distance, se disposait à correspondre avec le bureau de Londres. Après que la sonnette d'avertissement eut retenti, l'employé approchait les récepteurs de ses oreilles, lorsque tout à coup il ressentit une forte décharge électrique qui le fit chanceler, le renversa et le précipita hors de la cabine dont la porte était mal fermée. Le malheureux employé fut blessé à l'œil et au front.

Semblables accidents, mais moins graves que celui de mercredi, ont déjà eu lieu plusieurs fois à ce bureau.

Les employés du téléphone les attribuent à la foudre, qui suit le fil téléphonique soit à Sangatte, son point d'atterrissage, soit à l'arrivée au palais de la Bourse.

On arriverait à prévenir de semblables accidents en installant un paratonnerre au point d'atterrissage et un à l'arrivée.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis jeudi matin, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. de Freycinet.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a exposé à ses collègues que 692 kilomètres de chemin de fer seront livrés à l'exploitation dans le courant de l'année 1891.

Pour 1892, le programme des travaux comprend surtout des lignes de chemins de fer intéressant le Midi.

L'ALLEMAGNE ET LE PAPE

L'empereur d'Allemagne a ordonné la publication de l'encyclique du pape dans le Moniteur officiel.

Saint-Petersbourg, 28 mai.

L'ajournement à demain du départ pour Moscou de la famille impériale a été causé par une indisposition de l'impératrice.

Après les récentes expulsions d'Israélites de Moscou, on paraît inquiet dans l'entourage du czar et dans les hautes sphères administratives, pour la sécurité de l'empereur pendant son séjour à Moscou, où on prendra les plus grandes précautions. Le personnel de la police sera augmenté.

Pour la garantir, le czar n'accompagnera pas l'impératrice dans le voyage qu'elle fera prochainement en Crimée, où arrivera alors le grand-duc Georges.

UNE GRAVE AFFAIRE

INTERVIEW DE M^{me} TRIPONE

L'Éclair publie les renseignements suivants sur M. Turpin :

Il y a quelques années, M. Turpin dirigeait, pour le compte d'une société, une fabrique de couleurs inoffensives pour les jouets en caoutchouc. L'entreprise n'ayant pas réussi, il demanda alors du travail à M. Poirier, sénateur, qui accepta ses services, et l'employa à son usine de Saint-Denis. Il était chargé de rechercher, parmi les matières explosibles utilisées dans cette usine, celles qui pourraient présenter des dangers.

Au cours de ses travaux, M. Turpin reconnut un jour que l'acide picrique était un explosif comme il n'en avait jamais vu. Il quitta immédiatement la maison Poirier, sans parler de sa découverte, et se rendit au ministère de la guerre où il offrit de la vendre. Mais durant les pourparlers, lorsqu'il sagit de faire connaître ce qu'il avait trouvé, on lui répondit que, depuis 1872, on connaissait au ministère les propriétés explosives de l'acide picrique : par prudence, on avait cru devoir garder le silence sur cette découverte, au lendemain de la Commune, et aussi parce que l'acide picrique se trouvait partout dans le commerce. Bref, les pourparlers furent rompus. Par suite d'influences qu'il sut mettre en œuvre, M. Turpin parvint cependant à se faire utiliser par le ministère de la guerre et fut autorisé à travailler avec les ingénieurs des poudres et salpêtres : il coopéra ainsi à certains travaux importants, tels que la manipulation de l'acide picrique, le mode de chargement des projectiles au moyen de cet agent, la recherche d'un détonateur, etc., etc.

Lorsqu'il eut achevé ces travaux, M. Turpin réclama la rémunération à laquelle il avait droit ; le général Camponon, ministre à cette époque, soumit sa demande à la commission des poudres et des matières explosibles qui, après examen des services rendus, déclara, sur un rapport de M. Sarsan, ingénieur en chef des poudres, qu'elle les estimait à 10,000 francs.

Les choses en étaient là, lorsque le général Boulanger arriva au ministère. M. Turpin, grâce à de nouvelles influences, obtint d'abord la croix de la légion d'honneur ; puis, quelque temps après, il fit signer au ministre le traité dont il a été question, traité qui était une grosse faute, puisqu'on lui reconnaissait la découverte de la mélinité, nom qu'il avait donné tout simplement à l'acide picrique, afin de dérouter le public et surtout l'étranger. Il avait bien, il est vrai, réellement découvert la mélinité, mais le ministère, depuis quatorze ans, possédait secrètement cet explosif. Il importait cependant que M. Turpin n'emportât pas ailleurs sa découverte et, pour l'engager à garder le secret, il lui fut alloué une somme de 250,000 francs, dont le tiers fut payé par le ministère de la marine.

Mais ce traité n'était pas définitif. M. Turpin n'avait promis le secret que durant une période de dix-huit mois. Au bout de ce temps, il revint au ministère de la guerre.

— Mon traité, dit-il, va expirer. Voulez-vous que nous en fassions un nouveau ?

Se souvenant de la facilité avec laquelle il avait auparavant obtenu 250,000 francs, il demanda cette fois deux millions. Mais il fut éconduit. C'est alors que, voulant à tout prix tirer parti du secret qu'il avait entre les mains, il se rendit à Newcastls, où il offrit de vendre sa découverte à la maison Armstrong. Afin de prouver à M. Armstrong la valeur de son secret, il lui fournit à l'appui de ses dires : 1^o Une copie de son traité avec le ministère de la guerre ; 2^o une série de documents confidentiels, qu'il a d'ailleurs publiés dans son volume. Une fois en possession de ces documents, M. Armstrong fit le voyage de Londres et vint trouver au ministère l'attaché militaire français. Il lui montra les documents que lui avaient confiés M. Turpin et demanda quelle était leur valeur.

L'attaché militaire n'eut pas de peine à reconnaître qu'il s'agissait de documents confidentiels soustraits au ministère de la guerre. Malgré toutes les recherches, malgré tout ce qu'on put faire au ministère, on n'a jamais su comment ces papiers avaient été pris. Dans l'intervalle, M. Armstrong était arrivé à savoir que la mélinité dont il était question n'était autre chose que l'acide picrique. Donc, lorsque M. Turpin revint à Londres, il y reçut le meilleur accueil ; mais il lui fut répondu qu'on ne pouvait plus utiliser sa découverte, qu'on en possédait l'équivalent : la lydite, qui n'est autre chose, en effet, que l'acide picrique.

La loi sur l'espionnage venait d'être votée. M. Turpin fut informé qu'en vertu de cette loi, s'il rentrait en France, on l'arrêterait immédiatement. Quatre mois plus tard, il revenait cependant et, jusqu'à la publication de son volume, il ne fut pas inquiété. Violent-

ment agri par ses déconvenues successives, M. Turpin en était arrivé, ces temps derniers, à s'en prendre à tout le monde des dommages qu'il prétendait avoir subis et c'est dans ces dispositions d'esprit qu'il a écrit le livre qui fait à présent tant de bruit et qui a motivé son arrestation.

LE SECRET DE LA « MÉLINITÉ »

Contrairement à ce qu'avait annoncé l'Estafette, M. Tripone est toujours sous les verrous.

MM. Turpin et Tripone ont été longuement interrogés jeudi et confrontés.

Le XIX^e Siècle dit que M. Tripone est très affaibli, et que Turpin paraît, au contraire, très satisfait de l'arrestation de M. Feuvrier.

M. Feuvrier, également interrogé jeudi, a reconnu avoir copié chez M. Tripone divers plans que M. Tripone lui procurait, mais dont il affirme ignorer la provenance.

Le commissaire Clément a entendu, hier, le général Goury, qui fit partie de la commission chargée d'étudier l'explosif présenté par M. Turpin.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Tribune Electorale

On nous écrit de l'arrondissement de Gourdon :

Monsieur le Directeur,

L'œuvre des candidats au 3^e siège sénatorial du Lot touche à son terme, et il serait inexact de dire que celle du collège électoral va commencer.

Les Délégués, soucieux de leur mandat, ont, en effet, commencé, dès leur nomination, à s'entourer de tous les renseignements propres à les éclairer sur la valeur des candidats ; ils se sont concertés par groupes, et l'on peut dire aujourd'hui que, pour la très grande majorité d'entre eux, le choix est fait, et que dimanche prochain, notre nouveau sénateur sera M. le docteur RELHIÉ.

Au début de la campagne, quelque hésitation avait été produite par le bruit répandu que M. de Verninac patronnait la candidature de M. Pauliac. Mais l'honorable sénateur a démenti ces rumeurs en déclarant publiquement qu'il entend garder la plus stricte neutralité.

Quant au prétendu droit de Figeac au 3^e fauteuil sénatorial, je suis persuadé que M. Pauliac lui-même, en faveur de qui il avait été inventé, n'essayera pas de rajeunir ce moyen, qui est percé à jour, usé, jugé.

M. Pauliac n'a pu manquer de comprendre, en effet, que cet expédient se retournerait contre lui, en démontrant aux yeux de tous que, pour avoir quelque chance de succès, il s'était cru obligé de trouver une arme de guerre capable d'exclure tout d'abord de la lutte M. RELHIÉ, que ses mérites et son passé politique ont naturellement désigné au choix des populations du Lot, dès que l'attribution du 3^e sénateur au département a été connue.

La question de résidence personnelle du candidat est donc tombée d'elle-même devant le bon sens public. Elle est définitivement écartée, et tous les Délégués savent bien que c'est pour le Département, et non pour Figeac seul, qu'ils ont à nommer un Sénateur.

Nous avons maintenant sous les yeux la profession de foi de M. Relhié.

Il est impossible de dire plus nettement que l'on est et ce que l'on veut.

De tout temps foncièrement dévoué à la République, il la juge assez forte pour être généreuse et persévérer dans l'application des principes de justice et de liberté.

Il croit nécessaire de simplifier les rouages administratifs, de modifier les lois sur

la procédure judiciaire et les droits d'enregistrement.

Qui, parmi les délégués, n'a été frappé des lenteurs qu'éprouve l'instruction des affaires administratives par suite de nombreuses et longues formalités ? — des frais ruineux qu'entraîne la procédure judiciaire, surtout en matière d'expropriation ? — et de la disproportion des frais d'enregistrement, dans bien des cas, eu égard à l'importance des intérêts engagés ?

M. RELHIÉ veut aussi une protection efficace de l'agriculture, et la révision de notre système d'impôts, de manière à alléger, autant que possible, les classes pauvres et à supprimer l'impôt foncier, qui accable nos agriculteurs.

Quant aux intérêts du département, M. RELHIÉ entend s'affranchir des rivalités locales et appliquer une égale sollicitude aux divers arrondissements.

Un tel programme ne peut qu'avoir l'adhésion de tous les délégués.

Son dévouement absolu aux institutions républicaines, ses connaissances étendues, variées, sa haute intelligence, son esprit élevé, droit, ferme et conciliant, l'indépendance de son caractère et de sa position, nous garantissent que M. RELHIÉ sera l'élu du 31 mai.

Recevez, etc.

UN DÉLÉGUÉ.

RÉUNION DE DIVERSES CORPORATIONS

OUVRIÈRES

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre estimable journal, l'invitation suivante :

Le Maire de Cahors a l'honneur d'inviter MM. les jardiniers, pépiniéristes et horticulteurs à vouloir bien se réunir, samedi soir, 30 courant, à 8 h. 3/4 précises à l'hôtel de ville.

Veuillez agréer, etc. PARAZINES.

COOPÉRATIVE CADURCIENNE

Le Conseil d'administration de la coopérative informe MM. les boulangers et bouchers de Cahors qu'il recevra des propositions pour la fourniture du pain et de la viande jusqu'au 10 juin, dernier délai.

Les cahiers des charges seront déposés, à partir du 1^{er} juin, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, avenue de la gare, où les fournisseurs pourront en prendre connaissance tous les jours de 9 h. à 11 h. et de 3 h. à 5 h., excepté les dimanches et jours fériés.

COMITÉ DES ANCIENS MILITAIRES ET MARINS NON RETRAITÉS AYANT ACCOMPLIS 14 ANS DE SERVICE

A Monsieur le président du Comité du département du Lot,

Quatre années et plus se sont écoulées depuis que nous avons fait présenter à la Chambre des députés, la pétition qui formulait si justement nos vœux et nos droits à la retraite proportionnelle que nous sollicitons et aucun des Comités des anciens militaires ayant quatorze années de service et plus n'a encore pensé faire aucune démarche nouvelle, pour obtenir ce qui nous a été refusé que momentanément.

Ne serait-il pas temps de se remettre à la besogne afin de faire triompher la cause si intéressante pour laquelle nous luttons depuis si longtemps. Nos revendications sont justes, nous ne pouvons pas les laisser tomber dans l'oubli.

A l'époque citée plus haut le Gouvernement, pour des raisons que nous n'avons pas à examiner ici, a cru devoir opposer une fin de non recevoir à notre demande, mais le dernier mot n'en est pas dit, et j'ose espérer que lorsque nous nous présenterons à lui, la prochaine fois, sa bienveillance ne nous fera pas défaut. D'ailleurs, il faut être courageux et poursuivre sans relâche le but que nous voulons atteindre, nous le méritons au plus haut degré.

Il faut donc que chaque Comité, sous la direction de son président se réunisse au plus tôt et réveille ce calme trop profond par un mouvement général et énergique de tous les départements et par une pétition en faveur de la retraite proportionnelle. Le temps presse, il faut se hâter car chaque jour fait des victimes dans nos rangs et nous ne devons pas attendre pour livrer la bataille qu'il n'y ait plus de combattants.

D'accord avec le Comité de Paris et de quelques départements qui nous attendent pour agir avec nous, je viens vous demander de bien vouloir me faire connaître, par un prochain courrier, si vous êtes disposé à nous suivre, ce que je ne doute pas, si vous serez en mesure de faire le dépôt de votre pétition vers le 15 du mois prochain. Je vous donne cette date de façon à ce que nous nous entendions bien tous pour l'époque de la remise de toutes les pétitions ensemble.

Dans l'espoir de vous lire bientôt, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous présen-

ter l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Comité de la Seine-Inférieure, Le Président, BOUVART.

ORDINATION

Cinquante-deux séminaristes ont pris part à l'ordination faite samedi par Monseigneur l'Évêque de Cahors. Ils se subdivisent ainsi : 15 tonsurés ; 12 minorés ; 2 sous-diacres ; 10 diacres et 13 prêtres, dont voici les noms :

Edmond-Michel Bessières, de Douelle ; — Pierre Calmeille, de Cassagnes ; — Louis Couderc, de Dégagnac ; — Jean-Baptiste-Paul Couderc, de Figeac (N. D.) ; — Pierre Denuc, de Mazières ; — Albert Falrept, de Viacaz ; — Pierre-Philippe Fenouil, de Corn ; — Guillaume Fréjafond, de Gagnac ; — Paul Gisbert, de Grézels ; — Antoine Jammes, de Roc-Arnaud ; — Jean Monteil, de Costeraste ; — Henri-Jules-François Prion, de St-Just, (Aveyron) ; — Pierre Séraudie, de Gignac.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Monseigneur, ont été nommés : M. l'abbé Delrieu, curé de Cavagnac, curé de Caix.

M. l'abbé Gintrand, vicaire de Catus, curé de Cieurac.

M. Courdesse, vicaire de Gourdon, curé de Bagat.

Ont été nommés : vicaire à St-Pierre de Gourdon, M. l'abbé Bessières ; — vicaire à Castelnau-Montratrier, M. L. Couderc ; — vicaire à Gagnac, M. Fréjafond ; — vicaire à Varaire, M. Jammes ; — vicaire à Espédaillac, M. Gaydou, vicaire de Montcuq ; — vicaire à Saint-Hilaire de Montcuq, M. Monteil.

NECROLOGIE

M. l'abbé Augustin Larnaudie, ancien curé de Moussac, retiré, pour cause de maladie, dans sa famille, à Linac, y est décédé vendredi 22 mai, à l'âge de 48 ans.

CATHÉDRALE

La procession générale du T. S. Sacrement aura lieu dimanche, après les Vêpres, qui commenceront à 4 heures du soir.

En sortant de la Cathédrale, elle se dirigera vers les quais qu'elle suivra jusqu'au pont Louis-Philippe, où sera dressé un reposoir. Après la bénédiction, elle montera le boulevard Gambetta et, par la rue de la Liberté, rentrera à la Cathédrale. Comme les années précédentes, les orphelins, pensionnats, collèges et sociétés diverses, le Séminaire, le clergé de toutes les paroisses, les chanoines et Monseigneur l'Évêque formeront le cortège. Dans les rangs de la procession, la fanfare des Petits-Carmes et celle des Frères de l'école chrétienne se feront entendre alternativement.

Figeac

On nous écrit :

« La société de secours mutuels de l'enseignement primaire du Lot a tenu sa séance annuelle le 25 mai, à onze heures du matin, dans une des salles de l'école primaire de garçons.

» M. Rémond, inspecteur d'Académie du Lot, présidait, ayant comme assesseurs MM. Delpech, Triaire, Verdier, Quégnaux, inspecteurs primaires.

» Un nombre considérable d'instituteurs et d'institutrices assistaient à la réunion.

» S'adressant au personnel enseignant, M. l'inspecteur d'Académie s'est exprimé à peu près en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

» Je tiens à vous féliciter d'avoir bravé le mauvais temps et les distances pour venir prendre part à cette fête de famille. Vos intérêts communs vous appelaient tous à cette réunion, car son objet est une œuvre essentiellement humanitaire, une association digne de vivre et de prospérer. (Applaudissements.)

» M. le président donne la parole à M. Frézals, secrétaire de la société, qui a lu les procès-verbaux de l'année courante et a rendu compte des secours qui avaient été accordés aux instituteurs et aux institutrices pendant l'année 1890.

» Deux instituteurs, qui n'ont fait partie de la société que pendant un certain temps, ont adressé à M. le président une demande de secours.

» L'assemblée consultée à ce sujet n'a pu, à son grand regret, disposer de fonds dans cette circonstance.

» Mais M. le président a ému les assistants en faisant le tableau de la situation exceptionnellement intéressante des deux instituteurs retraités.

» Ce n'est pas, a-t-il dit, seulement un sentiment de charité, mais un sentiment de pitié que nous devons éprouver pour des nécessiteux si dignes d'intérêt.

» On a répondu à ces accents du cœur en proposant une souscription qui a été approuvée par d'unanimes acclamations.

» M^{lle} Bourseul, directrice de l'école primaire supérieure de Saint-Céré, et M^{me} Larraye, directrice de l'école laïque de Figeac, ont été désignées pour faire une quête qui a produit 72 fr. Cette somme sera répartie entre les deux sollicitateurs, proportionnellement à leurs besoins.

» A la suite des décisions prises, un grand nombre d'adhésions ont été reçues et, dès aujourd'hui, la société comptera au moins 40 membres de plus.

» M. le président a ensuite levé la séance et le nombreux personnel s'est installé dans la salle voisine où il a pris part à un banquet magnifiquement servi. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires si-après :

Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Beaule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Fouesnant, Beg-Meil), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin Pentrey, Crozon-Morgat).

1^o Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % des Tarifs généraux.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut-être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Bille's.

Exceptionnellement, le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son Billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller comme au Retour, pendant 48 heures à Nantes.

2^o Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 5 jours avant celui du départ

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule,

Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe		1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	108 fr.	81 fr.	Tours...	100 fr.	75 fr.
Nantes...	125	96	Blois...	95	71
Angers...	116	87	Orléans...	95	71
Le Mans	116	85			

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evrux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers, Vierzon).

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retours de 1^{re} et 2^e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès à Nérès; — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

BILLETS D'ALLER et RETOUR de FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Nérès (Nérès), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé.

Correspondance. — On nous a fait bien souvent la question suivante : Quelle est la meilleure préparation de quinquina ? Nous trouvons la réponse dans un journal médical ancien et très estimé. « La meilleure préparation de quinquina est celle qui réunit tous les principes actifs de cette écorce en éliminant tous les produits inertes ou irritants qu'elle renferme. Cette préparation a été réalisée par le vin de quinquina d'Alfred Labarraque, membre de l'Académie de médecine de Paris. »

(France médicale)

Le sirop de Raifort iodé de Grimault, dans lequel l'iode est à l'état de combinaison intime avec le suc de raifort, est une sorte de panacée pour les enfants qui en éprouvent de suite la bienfaisante influence. Aussi, les écoulements par le nez ou les oreilles, l'inflammation, la rougeur des paupières, les gourmes, les boutons, le gonflement des glandes du cou et les croûtes du lait, signes certains du lymphatisme, guérissent-ils très vite et le plus souvent sans autre traitement, par l'usage régulier du Sirop de Raifort iodé de Grimault.

ÉTUDE

de M^e AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois mai courant, et par exploit de M^e Bouloumié, huissier à Catus, en date du vingt-cinq mai courant, le tout enregistré, la dame Antoinette Elodie Delrieu, sans profession, épouse de Pierre Baras, propriétaire au Vigayral, demeurant ensemble au chef-lieu de la commune de Catus, a formé contre son dit mari, une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M^e Auguste Mazières pour son avoué, près le tribunal civil.

Fait à Cahors, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué pour suivant, Signé : MAZIÈRES.

Les personnes qui souffrent de mauvaises digestions de renvois de gaz, de gonflement de l'estomac ou des intestins, de maux de tête et de somnolence après les repas, sont assurés de trouver un soulagement immédiat dans l'emploi des Perles de Pepsine pure, de Chapoteaut.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre. Les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public. qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Établissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

Les VÉRITABLES EAUX de

VICHY

sont les Sources de l'Etat français Administration : 8, Boulevard Montmartre, Paris
CÉLESTINS. Gravelle, Maladies de la Vessie.
GRANDE-GRILLE. Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire.
HOPITAL. Maladies de l'Estomac.
HAUTERIVE. Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire.
Les seules où le pulvérisement et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

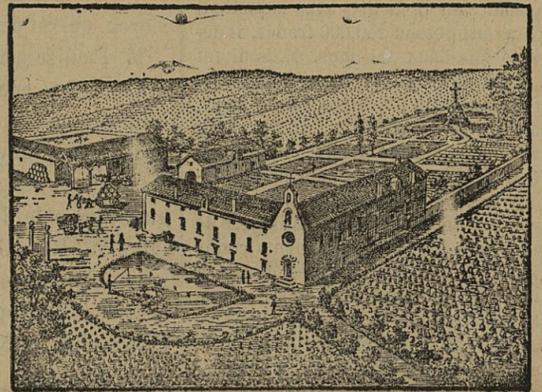
LE VIGNOBLE DE L'ORPHELINAT D'ARNIS

PRÈS CAHORS (LOT)

MOYENS PRATIQUES POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE

Par le Directeur de l'Établissement

2^e édition



Vue générale de l'Orphelinat

PRIX : 0,60. — PAR LA POSTE : 0,75

En vente chez tous les Libraires

HONORÉ Photographe 77, BOULEVARD GAMBETTA, 77 CAHORS